

N°2025-05/49B

---

**Objet : CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE – PERFORMANCE ENERGETIQUE ET D'EXPLOITATION THERMIQUE DE L'ESPACE AQUASUD : AVENANT N°4.**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

|                                                |    |                     |    |
|------------------------------------------------|----|---------------------|----|
| <b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b> | 10 | <b>Pour :</b>       | 10 |
| <b>En exercice :</b>                           | 10 | <b>Contre :</b>     | 0  |
| <b>Présents :</b>                              | 10 | <b>Abstention :</b> | 0  |

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Dominique ANDRAULT.

**Date de convocation :** 25 juin 2025

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de la mise en place d'un contrat de performance énergétique et d'exploitation thermique de la piscine Espace Aquasud de Saint-Cyprien, le marché de fourniture de gaz a été attribué à l'entreprise DALKIA (référence 20211237M) par délibération n°2021-12/69B et notifié en date du 20/12/2021, pour une durée de 8 ans à compter du 01/01/2022.

Ce contrat comprenait l'exécution des prestations de maintenance et d'exploitation de l'ensemble des installations thermiques, de traitements d'eau de la piscine et comprend les prestations suivantes :

- **P1 Energie :**
  - Fourniture de combustible nécessaire à la production de chauffage et d'ECS
  - Fourniture d'électricité
  - Gestion de l'eau (PFI) ;
- **P2 Maintenance :** Prestations de conduite, maintenance, entretien et suivi des installations de génie climatique et de traitement d'eau ;
- **P3 Garantie Totale :** Prestations de gros entretien et garantie totale des installations de génie climatique et de traitement d'eau ;
- **Travaux :** Prestations de réalisation des travaux d'améliorations énergétiques pour l'ensemble des sites.

## 1/ Fourniture d'électricité

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Dalkia devient titulaire du contrat d'approvisionnement en électricité du site Espace Aquasud, sur la commune de Saint-Cyprien.

Les prix moyens de l'électricité sont les suivants.

A compter du mois de janvier 2025, les prix moyens de l'électricité sont les suivants :

**Puélec0 2025 (€HT/MWh) = 156,06 €HT / MWh**  
**Ce prix moyen inclus l'écrêtement 2025**

**Puélec0 2026/2027 (€HT/MWh) = 159,80 €HT / MWh**

Conformément au marché de base, l'électricité sera vendue sous la forme d'un forfait avec engagement sur les consommations. Le NB est fixé à 520 MWhélec sans tenir compte de la production photovoltaïque.

Soit les forfaits électricité suivants :

Ø P1élec0 2025 =  $520 * 156,06 = 81\,151,20$  €HTVA

Ø P1élec0 2026/2027 =  $520 * 159,80 = 83\,096,00$  €HTVA

## 2/ Intéressements

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'intéressement sera rétabli pour les consommations de chaleur, d'eau et d'électricité.

**L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public en ce qui concerne les montants P1, P2 et P3 sur la durée totale du marché :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 172 817,70 €
- Montant TTC : 207 381,24 €
- % d'écart introduit par l'acte modificatif : 11,84 %

**Nouveau montant du marché :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 793 824,13 €
- Montant TTC : 2 152 588,96 €

**EN CONSÉQUENCE LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,**

➤ **APPROUVE** l'avenant présenté ;

➤ **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces utiles au règlement de ce dossier ;

➤ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20250702-2025-07-49B-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Pour extrait conforme,  
Le Président

